

Numéro	CA/2025-07-03/30
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	22/07/2025
Date de mise en ligne sur internet (externe)	22/07/2025
Date de transmission au Recteur	22/07/2025

**Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 3 juillet 2025 portant approbation du renouvellement de la formation « préparation aux concours de l'agrégation de sciences économiques et sociales de l'éducation nationale » (prépa agreg SES) de l'école d'économie de la Sorbonne**

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3 et L. 613-2 ;  
Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu la délibération n° CA/2024-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU- LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu l'avis du conseil de gestion de l'école d'économie de la Sorbonne en date du 9 décembre 2024 ;  
Vu la délibération n° CFVU/2025-07-01/08 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 1<sup>er</sup> juillet 2025 portant avis sur le renouvellement de la maquette de la « préparation aux concours de l'agrégation de sciences économiques et sociales de l'éducation nationale » de l'école d'économie de la Sorbonne.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le renouvellement de la formation « préparation aux concours de l'agrégation de sciences économiques et sociales de l'éducation nationale » (prépa agreg SES) de l'école d'économie de la Sorbonne.

La maquette, le règlement de contrôle des connaissances ainsi que la fiche financière sont annexés à la présente délibération.

<b>Délibération CA-2025-07-03/30</b>	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	34
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	24
Nombre de contre	3
Nombre d'abstentions	7

Paris, le 15 juillet 2025

La Présidente de l'université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des Affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.



## RÈGLEMENT DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

### Diplôme d'Université *Prep-Agreg SES* (PRÉPARATION AUX CONCOURS DE L'AGRÉGATION DE SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES)

En demandant son admission en *DU PRÉPARATION AUX CONCOURS DE L'AGRÉGATION DE SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES*, l'étudiant s'engage à respecter les dispositions du contrat pédagogique ci-dessous qui comporte les conditions d'études et de contrôle des connaissances.

#### I. GÉNÉRALITÉS

1. Le *Diplôme d'Université Préparation aux concours de l'agrégation de SES* assure une formation permettant de passer le ou les concours de l'agrégation de SES dans les meilleures conditions de préparation possibles.
2. La préparation s'effectue en une année universitaire, sauf dérogation accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de la formation.
3. Cette formation offre 303 heures de cours magistraux et 76 h de travaux dirigés par étudiant (soit 556 HETD), dont 424,5 HETD obligatoires et 102 HETD facultatives.
4. Les cours se déroulent sur l'année universitaire.
5. Les cours ont lieu dans les locaux de l'Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne, essentiellement dans les centres Lourcine et Broca.

#### II. ORGANISATION DES ÉTUDES

Le *Diplôme d'Université Préparation aux concours de l'agrégation de SES* comporte 5 unités d'enseignement, réparties sur 2 semestres :

- **UE 1 : Méthodologie pour le concours 1** (comporte 3 cours obligatoires et 1 cours facultatifs mais fortement recommandé) ;
- **UE 2 : Fondamentaux en science économique** (comporte 1 cours obligatoire et une épreuve blanche obligatoire) ;
- **UE 3 : Fondamentaux en sociologie** (comporte 1 cours obligatoire et une épreuve blanche obligatoire) ;
- **UE 4 : Méthodologie pour le concours 2** (comporte 3 cours obligatoires et 1 cours facultatif)
- **UE 5 : Formation complémentaire en SES** (comporte des cours optionnels à choisir en fonction du concours choisi, interne ou externe) ;

### **III. CONDITIONS D'ACCÈS**

1. L'accès au *Diplôme d'Université Préparation aux concours de l'agrégation de SES* est réservé aux candidats disposant d'un diplôme national de Master 2 en économie ou en sociologie, ou bien à des enseignants certifiés déjà en poste ou en congé de formation.
2. Une dispense des conditions d'accès (diplôme prérequis) peut être accordée en cas de procédure de validation des expériences professionnelles ou acquies personnels (décret n° 85-906 du 23/08/1985).
3. La sélection des candidats se fera sur dossier par un jury souverain composé d'enseignants de la formation.
4. L'admission est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du responsable de la formation.

### **IV. INSCRIPTIONS**

1. L'inscription administrative est annuelle.
2. L'inscription pédagogique est faite en début d'année.
3. Le redoublement de l'année peut être accordé en cas d'échec au concours, par décision du président de l'Université, sur proposition du responsable du diplôme.
4. Les droits universitaires sont compris dans le coût de la formation. Ce coût peut être révisé chaque année, après consultation des différentes instances concernées.

### **V. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

1. Le contrôle des aptitudes et des connaissances s'effectue sur la base d'épreuves écrites anonymes et d'épreuves orales correspondants aux unités d'enseignement obligatoires.
2. Les cours facultatifs ne donnent pas lieu à notation.
3. L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Ne sont admises que les absences motivées au sens du droit du travail (arrêt maladie, congé maternité, convocation par l'administration, décès d'un proche, etc.).  
Des épreuves de rattrapage sont organisées pour les étudiants justifiant leur absence pour les motifs évoqués ci-dessus.

### **VI. NOTATION DES ÉPREUVES**

La notation de l'épreuve écrite est exprimée sur 20 points.

## **VII. CONDITION D'OBTENTION DU DIPLÔME**

1. La validation du diplôme est subordonnée à l'assiduité aux cours et à la validation des unités d'enseignement.
2. Les unités d'enseignements sont validées dès lors que l'étudiant(e) a obtenu la moyenne de 10/20 aux épreuves d'évaluation. Les notes obtenues se compensent au sein d'une UE et les UE se compensent entre elles également.
3. La défaillance à une épreuve fait obstacle à la validation du diplôme.

## **VIII. ATTRIBUTION DU DIPLÔME**

1. La validation du diplôme permet à l'étudiant de se voir délivrer un *diplôme d'université* de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.
2. Aucune mention n'est attribuée lors de la délivrance du diplôme.

**Fiche soutenabilité financière d'un programme de formation financé sur ressources propres (hors programme diplômant en apprentissage/alternance/formation continue)  
Contrat formation 2025-2029**

Version : V0 22/11/2024

Présentation			
Intitulé du programme :	DU prépa agrégation Sciences Economiques et Sociales		
Dates :	Edition :	28/11/2024	Adoption conseil de comp. : 09/12/2024
Présentation CA :			
Situation :	Renouvellement	Type de programme :	Diplôme université
Niveau/type de formation :	Autre(s) niveau	Préciser si "Autre situation" :	DU post M2
Date/période de mise en œuvre :	2025/2026		Nombre d'étudiants/apprenants :
Liste des étapes APOGEE (si pré-existantes) :	U5B501		
Composante de gestion :	EES (02)	Composantes associées :	
Liste des partenaires	Nom du partenaire	Existence d'une convention	
Partenaire 1 :		Non	
Partenaire 2 :		Non	
Partenaire 3 :			
Remarques :			

Equilibre financier			
TOTAL PRODUITS :	10 690,00 €	TOTAL CHARGES :	10 538,80 €
dont CHARGES imputables à la formation sur Budget Central			- €
<b>Solde PRODUITS - CHARGES (coût complet)</b>			<b>151,20 €</b>
<b>Solde PRODUITS - CHARGES (coût incomplet, hors contribution Budget Central)</b>			<b>151,20 €</b>

Code couleur	Cellule à remplir obligatoirement (non verrouillée)
	Cellule menu déroulant
	Cellule remplie automatiquement (verrouillée)
	Cellule "non pertinente" (vide) (verrouillée)
	Cellule à remplir éventuellement (non verrouillée)

Les produits			
<b>1) Droits d'inscription perçus par l'établissement</b>	Nb. inscrits :	Tarif unitaire :	<b>TOTAL (€)</b>
Droits d'inscription nationaux (DIN) : (si existant, préciser sur 2 lignes si nécessaire)			
Taux plein ou taux réduit selon niveau de l'année (Licence ou Master)	Non concerné	0	254,00 €
	Non concerné	0	166,00 €
Droits d'inscription spécifiques : (préciser sur plusieurs lignes si nécessaire)			
Droit plein : (préciser)		12	870,00 €
Droit réduit : (préciser)	Etudiant inscrit dans un DN Paris 1 ou redoublement	1	250,00 €
Autre (préciser)	Exemple : exonération	0	- €
<b>2) Contributions dédiées versées par les partenaires (Liste des partenaires et montants ci-dessous)</b>			
			- €
			- €
<b>3) Contributions internes à P1PS (hors "budget central", par ex. COMP, Sorb'Rising, AMI,...)</b>			
			- €
			- €
<b>4) Autres produits (préciser) :</b>			- €
<b>TOTAL PRODUITS</b>			<b>10 690,00 €</b>

## Les charges

Coûts personnels enseignement/pédagogie							
1) Enseignement/encadrement pédagogique (heTD)							
		Nb H. CM	Nb H. TD	Total heTD	Coût horaire	Coût total (€)	
Enseignants statutaires, service statutaire (imputable Budget Central) :		0	0	0	#DIV/0!	- €	
Ou détail	Professeur	0		0	362,00 €	- €	
	Maître de conférence			0	243,00 €	- €	
	Second degré (PRAG, PRCE,...)				232,25 €	- €	
	Lecteur				- €	- €	
	ATER				143,50 €	- €	
	Enseignant contractuel (non vacataire, LRU,...), PAST			0	182,40 €	- €	
	Doctorant			0	61,00 €	- €	
Ou service statutaire indifférencié (sans distinction de catégorie) (au choix du porteur du projet) :				0	286,00 €	- €	
Enseignants statutaires établissement, heures complémentaires :		0		27	45,00 €	1 215,00 €	
Vacataires fonctionnaires		63		94,5	45,00 €	4 252,50 €	
Vacataires non fonctionnaires		0		0	61,64 €	- €	
<b>TOTAL Enseignement/encadrement pédagogique</b>		<b>63</b>	<b>0</b>	<b>121,5</b>	<b>45,00 €</b>	<b>5 467,50 €</b>	
2) Ingénierie pédagogique							
Statut	Catégorie FP	Corps		Préciser	Quotité %	Coût chargé	Coût total (€)
BIATSS titulaire						- €	- €
BIATSS non titulaire	A+	IGE			0%	81 115,00 €	- €
Autres dépenses personnel ingénierie pédagogique (préciser) :							- €
3) Prime responsabilité pédagogique au titre du RIPEC et REH (Annexe 3, délibérations consolidés CA 2023 et 2024)							
Coût horaire heTD :				53,32 €			
Projet pédagogique (Annexe 3) :		Nb. heTD :				- €	
Direction, promotion du programme :		Nb. heTD :		0		- €	
Suivi individuel (nombre étudiants, HETD par étudiant)		Nb. étudiant :		0	heTD par étud	0	- €
<b>TOTAL Coûts personnels enseignements/pédagogie</b>							<b>5 467,50 €</b>

Coûts personnels administratifs (BIATSS)							
Statut	Catégorie FP	Corps	Cat. Corps	Préciser	Quotité %	Coût chargé	Coût total (€)
BIATSS titulaire	B	TECH RF			5%	58 666,00 €	2 933,30 €
BIATSS non titulaire	A	ASI (exemple)			0%	54 531,00 €	- €
Autres coûts personnels administratifs (mutualisation composantes,...)							
Autres vacances		Activité administrative					
<b>Total coûts personnels administratifs</b>							<b>2 933,30 €</b>
Indiquer dans quelle proportion (entre 0% et 100%) les coûts personnels administratifs se traduisent en :							
un recrutement sur le(s) postes (imputable Ressources Propres) :							100%
une valorisation du temps de travail d'agents en poste après réorganisation (imputable Budget Central) :							0%

Autres coûts							
Frais de fonctionnement des services centraux, communs et généraux de l'établissement					Taux :	20%	2 138,00 €
Frais de fonctionnement des services de la composante (à justifier)							
Documents pédagogiques (exemple)							
Autre :							
<b>TOTAL autres coûts</b>							<b>2 138,00 €</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>							<b>10 538,80 €</b>